

EO6 l'Engagement en contexte multinational

Auteur : MASSON Bernard

Date : 2003

1. Idée(s) maîtresse(s).

En matière de choix stratégique, la France fonde sa cohérence sur le respect de ses engagements internationaux en conformité avec le Livre blanc de la défense de 1994.

2. Synthèse du développement.

A. La contribution de la France à l'architecture de sécurité qui s'établit en Europe :

Suite aux crises des Balkans, l'Union européenne s'est dotée d'une structure de traitement des crises au travers de la politique européenne de sécurité et de défense PESD. Dès le sommet d'Helsinki, elle a fixé les objectifs en terme de capacités militaires afin de répondre aux critères des missions de Pétersberg et posséder ainsi l'ensemble des moyens autonomes pour optimiser les prises de décision et la conduite des opérations.

Depuis 2002, le plan d'action européen pour les capacités (ECAP) semble aller dans ce sens.

La France joue, dans cette évolution globale, un rôle très actif et l'affiche concrètement avec l'élaboration de la dernière LPM 2003-2008 qui doit lui permettre de participer, au premier plan, au futur outil de défense de l'Europe, en privilégiant les domaines suivants : la projection et la mobilité des forces, l'action dans la profondeur et la protection des forces.

En attendant, il convient cependant de s'appuyer au mieux sur un partenariat UE/OTAN conformément aux accords de Berlin +, l'Alliance mettant, dans ce cadre, des moyens adaptés à la disposition des forces armées de l'Union.

Cette dynamique est prolongée par le concept NATO Response Force (NRF) qui doit accélérer la mise en œuvre de Berlin +, avec la priorité à l'interopérabilité entre les différents matériels utilisés.

B. LES ENGAGEMENTS BILATERAUX EN MATIERE DE DEFENSE ET DE COOPERATION :

La France est liée par des accords de défense et de coopération à de nombreux états, les plus anciens restant certains pays d'Afrique, région privilégiée par les autorités françaises. Il s'agit pour notre pays d'une recherche constante de la paix et de la stabilité dans le monde, aucune région n'étant exclue.

A chaque situation de crise, il n'est pas prévu d'intervention automatique, mais ces différents accords permettent simplement de poser les bases de contact et définir clairement les domaines de coopération.

Il faut ajouter à ce domaine, d'une part, les accords d'assistance militaire qui visent à organiser, soutenir et instruire les armées des pays concernés, et d'autre part, le concept RECAMP. Sur ce dernier point, on ne peut négliger l'aspect opérationnel, la France s'étant engagée à apporter un soutien à la montée en puissance aux différents contingents intéressés, et ce dans quatre domaines : l'entraînement opérationnel, l'équipement, la projection et le soutien opérationnel.

C. MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION :

Conformément à sa stratégie générale militaire qui s'appuie sur les quatre fonctions stratégiques, la France participe activement au processus de maîtrise des armements qui est considéré comme l'une des clés de la prévention des conflits et qui fonde son efficacité sur trois piliers : l'échange d'information, les limitations négociées et la vérification.

Dans un souci permanent de transparence, les armées françaises doivent respecter le Document de Vienne (1999) et les traités sur les forces conventionnelles (FCE), tout en s'inscrivant dans un cadre européen. Il s'agit d'une des priorités voulues au plus haut niveau de l'Etat en conformité avec la volonté de mener une politique de prévention.

L'EMA s'est en conséquence dotée d'une division " Maîtrise des armements ", véritable expert militaire dans ce domaine, et d'une Unité de vérification (UFV) pour les actions du même type. Ces moyens positionnent la France comme un des principaux acteurs dans ce processus.

Afin de respecter nos engagements internationaux, la France dispose actuellement de plus de 20 000 hommes sur différents théâtres de part le monde, avec le souci permanent de privilégier la sécurité de l'Union européenne tout en confortant le rôle de l'ONU, dès qu'elle le peut.

3. Conclusion et avis du rédacteur.

Cet exposé nous a rappeler les différentes formes de contribution de la France, au travers de l'engagement de ses forces armées, dans le maintien de la paix et de la stabilité régionale voire mondiale. Plus globalement, le GDA Masson a clairement affiché la position de notre pays dans ces domaines, qui en fait un acteur principal sur l'échiquier diplomatique.

La volonté de négocier dans toute crise et la recherche permanente de prévenir d'éventuels conflits sont les critères fondamentaux de l'action de la diplomatie française.

Cette dynamique est indéniable dans de nombreuses régions du globe. Cependant, il convient de se demander si la France possède les moyens pour assumer de telles ambitions. L'émergence de la PESD associée à Berlin + semble une excellente opportunité et un appui indispensable pour pouvoir obtenir l'efficacité désirée. Il reste à l'Union européenne à se doter d'une réelle identité de défense, et là, le problème est loin d'être résolu.